
DIRECTIVES D'ORGANISATION

CHAMPIONNATS DE MAÎTRES CANADIENS DE RCA

Admissibilité à organiser

Tout club membre ou toute association provinciale d'aviron membre de Rowing Canada Aviron (RCA) sont admissibles à présenter des offres pour organiser les Championnats de maîtres canadiens. L'objectif de RCA est d'organiser les Championnats de maîtres canadiens à plusieurs sites – alternant de préférence chaque année entre l'Est et l'Ouest.

Date de présentation des Championnats de maîtres canadiens

La régata devra être organisée lors d'une fin de semaine qui est convenue mutuellement entre le comité organisateur local (COL) et le comité des Maîtres de RCA.

Date limite de la présentation des offres

Les offres doivent être reçues au bureau de RCA avant le 1^{er} septembre deux ans avant la date de l'événement pour lequel les offres sont faites.

Dossier des offres

Tout club ou toute association provinciale d'aviron voulant organiser la régata doivent réaliser que la recommandation du comité des Maîtres de RCA sera faite selon le dossier d'offre présenté. Le dossier d'offre devrait, au moins, comprendre les renseignements suivants :

- Une description détaillée des compétences du candidat pour organiser un tel événement, incluant tout autre événement qui a été organisé par le candidat.
- Une structure de comité organisateur proposée (avec les noms des personnes qui doteront, éventuellement, les postes clés).
- Une description détaillée du parcours de la régata et ses accessoires, comprenant le système de balisage, le nombre de couloirs, la direction du parcours en relation avec les vents dominants (incluant les particularités sur vulnérabilité à des conditions de vent contraires), installations de départ, équipement de chronométrage et de communication de rapports, les installations de quai et les installations pour la présentation des médailles.

- Un plan du site de la régates montrant l'endroit de tous les édifices et de toutes les structures permanentes ou temporaires et définissant leurs usages lors de la régates.
- Une description du hangar ou de la zone d'entreposage d'embarcations, incluant la capacité pour les rames et les embarcations, la sécurité et la disponibilité d'abris.
- Une ébauche des installations à la disposition des compétiteurs, incluant les vestiaires, les douches, les toilettes, zones de repos abritées et les services alimentaires.
- Une description des installations disponibles pour la gestion de l'événement, incluant l'endroit de réunion pour les entraîneurs et les officiels, le centre de communications, les installations médiatiques, les installations antidopage et les installations pour les spectateurs.
- Une description générale de l'hébergement disponible et de sa proximité du parcours, les arrangements de transport et la disponibilité de stationnement.
- Les ententes possibles pour les clubs qui doivent emprunter l'équipement.
- Les dates pendant lesquelles le candidat désire présenter la régates.
- Un budget d'opération complet en utilisant le modèle de document offert par RCA.
- Si un club présente une soumission, une lettre de soutien de l'association provinciale d'aviron du club doit l'accompagner.

Processus de sélection

Toutes les offres présentées seront expédiées au comité des Maîtres pour une révision. Le comité se réunira à l'automne pour établir une liste classée par ordre de priorités des offres et recommandera un organisateur. Le comité peut demander des suggestions d'autres comités ou personnes du RCA. Le comité des Maîtres peut demander des renseignements supplémentaires, si nécessaires, sur les offres de candidat. Ces renseignements devront être disponibles pour tous les membres du comité des Maîtres. La liste classée par ordre de priorités et la recommandation seront établies lors d'un scrutin du comité des Maîtres. Le vice-président national fera alors une recommandation, en décembre, lors de l'Assemblée générale annuelle sur la sélection de l'organisateur.

Le candidat choisi recevra un avis officiel des résultats de l'Assemblée générale annuelle.

RESPONSABILITÉS DE L'ORGANISATEUR

Une présentation réussie de régates demande une étroite coopération entre le comité organisateur local (COL) et RCA. Si des problèmes surgissent, le COL se doit d'aviser immédiatement RCA.

Entente pour organiser



Le COL devra signer une Entente pour organiser (en appendice A à la fin de cette politique) qui officialisera les engagements de RCA et du COL. Celle-ci établira les conditions de base de l'entente, même si RCA ou le COL peuvent soumettre des modifications sur des points spécifiques qui concernent un organisateur. RCA se doit d'approuver la régate et les documents d'approbation formeront le point de base de l'entente pour organiser la régate.

Réunions du comité organisateur

Après que le COL est formé, il sera responsable de la planification et de la gestion de toutes les activités qui précèdent et auront lieu pendant l'événement. Les procès-verbaux de ces réunions devront être expédiés à RCA.

Correspondance

Le COL se devra d'engager toute correspondance concernant la régate. Le COL peut solliciter une aide administrative du bureau de RCA comme la dactylographie et les communications générales, et nous fournirons, sans frais, au COL un service pour traduire en français le matériel de la régate si on en fait la demande.

Installations et équipement

Le COL sera responsable de la disponibilité des installations qui suivent et de l'équipement qui suit:

- site clos de réunion pour les réunions des entraîneurs et des officiels, etc.
- toilettes appropriées et approvisionnements suffisants pour les athlètes, les bénévoles et les officiels
- abris et vestiaires
- un centre à la pesée avec des balances
- entreposage approprié pour les embarcations et les rames
- accès à un téléphone
- abri approprié pour le personnel médical
- un système de sonorisation
- autres articles et installations telles que décrites dans le dossier d'approbation.

Cela représente les installations minimales et l'équipement minimum qui devraient être fournis. Le COL devra s'assurer de la disponibilité d'équipement « de réserve » approprié sur le site et peut ajouter à la liste si nécessaire.

Inscriptions

La date limite pour les inscriptions sera 14 jours avant le premier jour de compétition. Le COL se devra de recevoir toutes les inscriptions pour la Régate sur le formulaire d'inscription fourni par RCA. Tous les compétiteurs doivent être prêts à présenter une preuve d'âge sur demande.



Inscriptions tardives

On considère comme inscriptions tardives toute inscription d'un participant présentée au comité organisateur après que le tirage est terminé.

RCA permet les inscriptions tardives dans toute épreuve jusqu'à 18 h le jour qui précède l'épreuve, si des couloirs sont disponibles et que l'inscription tardive ne demande pas de courses supplémentaires. L'approbation d'inscriptions tardives se devra d'être assujettie au paiement des frais d'inscriptions appropriés et des peines d'arriérés. La gestion des inscriptions tardives et la collecte des frais appropriés seront la responsabilité du COL. Le COL se devra de présenter à RCA un sommaire des inscriptions tardives et des frais de dédit; les inscriptions tardives devront être incluses avec les frais d'inscription dans des buts de revenus/dépenses.



Inscriptions incomplètes

Les inscriptions incomplètes (p. ex., les inscriptions qui ne donnent pas l'âge requis du compétiteur) ne seront pas acceptées. Les compétiteurs peuvent offrir les renseignements à leurs arrivées, mais l'inscription sera alors considérée comme une inscription tardive et feront l'objet de dédits appropriés aux inscriptions tardives.

Juges

Le comité des juges de RCA (CJ) sera responsable de coordonner tous les juges nécessaires pour effectuer la régates de manière sécuritaire et juste selon le Code de course de RCA et la politique d'approbation de RCA.

Une liste complète des officiels nécessaires pour la régates est comprise dans le dossier d'approbation considérant qu'un nombre minimal de juges brevetés comprendra :

- Juge en chef
- Départeur
- Juge au départ
- Juge en chef à l'arrivée
- Juges sur plan d'eau (généralement un minimum de 6 – 2 par épreuve)
- Commissaire de parcours (commission de contrôle)
- Officiels délégués à la pesée
- Officiel aux résultats et un adjoint

En tant que régates nationale, RCA choisira un nombre de juges hors province, de région pour former le juré. Les coûts d'une telle participation seront conjointement assumés par RCA et le COL. Les coûts de voyage à/de la régates seront assumés par RCA, alors que le COL assumera les coûts d'hébergement et de repas pour les juges.

En plus des juges brevetés, le COL doit fournir des bénévoles appropriés (teneur des bateaux, conducteurs d'embarcations, adjoints de quai, etc.) pour aider les juges.

Gestion du risque et Sécurité

RCA, en accord avec le COL, se devra de nommer un juge en chef qui se doit d'être un juge-arbitre breveté de RCA. Le juge-arbitre en chef devra s'assurer que la régates est exécutée conformément aux Directives de RCA sur la sécurité.



Rapport de suivi

Dans les 45 jours qui suivent après la régates, le COL présentera à RCA un rapport de suivi. Le rapport comprendra:

- un sommaire des épreuves et les résultats
- une indication du nombre de participants (préféablement selon des catégories d'athlètes, d'entraîneurs et gestionnaires, officiels, etc.)
- la structure finale du COL et ses responsabilités
- des commentaires sur « ce qui a fonctionné » et « ce qui n'a pas fonctionné »
- des recommandations pour les futures régates
- un état complet sur les revenus et dépenses
- la part de RCA des profits de la régates

RESPONSABILITÉS DE ROWING CANADA AVIRON

La régates doit être effectuée avec une coopération étroite entre le COL et RCA. RCA agira comme ressource disponible au comité organisateur et devra offrir une aide si nécessaire et demandée par le comité organisateur. RCA offrira aussi les services suivants ainsi que tous services spécifiques identifiés dans l'entente pour organiser.

Correspondance

RCA dactylogrphiera et expédiera toute correspondance de régates comme demandé par le COL et offre au COL, sans frais, un service pour traduire en français le matériel de régates, si on en fait la demande.

Les formulaires d'inscription électroniques seront développés par RCA. Les formulaires d'inscription complétés seront reçus par le COL. RCA vérifiera les inscriptions de pays étrangers avec les OSN appropriées.

Médailles

RCA se devra de fournir le nombre nécessaire de médailles d'or, d'argent et de bronze au COL. Après la régates, le COL se doit de retourner à RCA toute médaille qui n'a pas été présentée. RCA facturera le coût des médailles au COL; le comité organisateur peut inclure ce coût comme une dépense dans l'état final profit/perte de la régates.

Approbaton

RCA se devra d'offrir l'approbaton requise et devra s'assurer que tous les participants sont inscrits à RCA ou une autre OSN.



Télévision

Les droits de reproduction à la télévision de la régates appartiennent à RCA, bien qu'ils soient accordés au COL sur demande. Si ces droits sont accordés au COL, RCA doit être informé de toutes négociations et doit être un signataire à toute entente dans le cadre de telles négociations. Tout revenu et toute dépense résultant de la vente de ces droits se devront d'être identifiés dans les états financiers de la régates. Si RCA décidait de s'engager à diffuser une régates particulière, on doit s'entendre avec le COL, incluant tous les coûts et revenus s'y reliant.

Commandite et Publicité

Aucune commandite ne sera permise de compagnies de tabac ou d'alcool. Toutes les politiques pertinentes de Sport Canada s'y appliqueront (une copie de ces politiques devra être disponible de RCA si demandée).

Marchandisage

Le COL se devra d'être responsable pour toutes les initiatives de marchandisage, mais le comité se devra d'aviser RCA, en termes généraux, des initiatives (c.-à-d., la vente de chemises, etc. soit par le COL ou soit par des tiers selon une entente avec le COL). Tous les profits de ces initiatives restent au COL.

RCA peut ériger un kiosque sur le site pour la vente de ses objets.

FINANCES

Comptabilité générale

Une comptabilité générale détaillée doit être faite par le COL selon un format qui a été approuvé par RCA. Les revenus, les dépenses, les profits et les pertes de la régates se devront d'y être consignés. Un état définitif pour la régates doit être présenté dans les 90 jours qui suivent l'événement.

Revenu de la régates

Les articles suivants devront être considérés comme revenu à la régates. Cette liste a pour but d'offrir des exemples et n'est aucunement complète. Les particularités finales seront négociées entre RCA et le COL et seront identifiées dans l'entente pour organiser.

- frais d'inscription
- recettes de commandite
- recettes publicitaires
- subventions



Dépenses à la régata

Les articles suivants devront être considérés comme dépenses à la régata. La liste est dans un but d'offrir des exemples et n'est pas complète. Les particularités finales seront négociées entre RCA et le COL et seront identifiées dans l'entente pour organiser.

- médailles présentées
- essence et huile pour les embarcations de juge
- dépenses fondées encourues par les bénévoles
- location d'équipement pour de l'équipement essentiel qui ne peut pas être autrement disponible
- services de sécurité
- services médicaux
- coûts d'expédition
- remboursement des juges, selon la politique de RCA

D'autres éléments peuvent être ajoutés à la liste s'ils sont approuvés par les deux parties. Par exemple, un commanditaire veut peut-être contribuer à un site spécifique, comme une section du parcours. De tels éléments seront traités selon un cas spécifique par RCA et le COL.

Profit/perte

Tous les profits seront partagés entre RCA et le COL comme suit:

75 % au COL
25 % à RCA

Toute perte encourue à la régata devra être partagée également entre le COL et RCA.

TPS

Si l'organisateur de la régata est inscrit aux fins de la TPS et la TPS est calculée pour les frais d'inscription et tout autre revenu, RCA partagera l'obligation pour la TPS également avec l'organisateur. En conséquence, RCA aura aussi droit à 50 % des crédits pour TPS sur intrants qui s'ensuivent d'achats pour la régata.



CONSIDÉRATIONS TECHNIQUES

Code de course

La régata se devra d'être exécutée selon le Code de course de RCA.

Admissibilité

Un rameur est admissible à concourir comme Maître dans l'année où il/elle atteint l'âge de 27 ans (cette limite d'âge ne s'applique pas aux barreurs). Les catégories d'âge suivantes sont chez les Maîtres:

- AA. 21 – 26 ans**
- A. 27 ans (minimum)
- B. 36 ans (moyenne)
- C. 43 ans (moyenne)
- D. 50 ans (moyenne)
- E. 55 ans (moyenne)
- F. 60 ans (moyenne)
- G. 65 ans (moyenne)
- H. 70 ans et plus

** Les personnes inscrites à la catégorie AA peuvent seulement concourir lors des épreuves de la catégorie AA.

Aucun présent membre de l'équipe nationale du Canada ne peut concourir comme Maître.

Épreuves

Championnats de maîtres canadiens devront normalement comprendre les épreuves suivantes sur un parcours de 1,000 mètre. Le COL peut ajouter des épreuves avec l'approbation de RCA.

ÉPREUVES MASCULINES	ÉPREUVES FÉMININES
Skiff (H1x)	Skiff (F1x)
Skiff poids léger (Hpl1x)	Skiff poids léger (Fpl1x)
Deux de couple (H2x)	Deux de couple (F2x)
Deux de couple poids léger (Hpl2x)	Deux de couple poids léger (Fpl2x)
Quatre de couple (H4x)	Quatre de couple (F4x)
Deux de pointe (H2-)	Deux de pointe (F2-)
Deux de pointe poids léger (Hpl2-)	Deux de pointe poids léger (Fpl2-)
Quatre de pointe (H4-)	Quatre de pointe (F4-)
Quatre de pointe avec barreur (H4+)	Quatre de pointe avec barreur (F4+)
Huit de pointe (H8+)	Huit de pointe (F8+)
Skiff Bras seulement (HB1x)	Skiff Bras seulement (FB1x)



DEUX DE POINTE MIXTE, TRONC ET BRAS (MIXTA2X)

Quatre de pointe mixte, Jambes, Tronc et Bras, avec barreur (JTBMix4+)
--

Même si ces épreuves devront être présentées pour chaque catégorie d'âge, les catégories d'âge peuvent être combinées lorsque les inscriptions ne justifient pas une course séparée. Dans de tels cas, un système de handicap sera appliqué.

Catégories de poids

La pesée et le protocole de la pesée pour les épreuves poids léger s'effectueront telles qu'énoncées au Code de course de RCA. In The minimum weight for coxswains is 45 kg for women's events and 50 kg for men's events.

Équipages composés

Les équipages composés sont permis.

Les rameurs peuvent concourir pour leur club ainsi que pour leur province lors de la régates.

Les équipages composés qui sont formés de clubs de plus d'une province pourront s'inscrire.

Équipages internationaux

Les équipages internationaux peuvent s'inscrire dans toute épreuve pourvu que les compétiteurs soient des membres inscrits de leur association nationale d'aviron et les équipages se conforment au Code de course de RCA.

Système de handicap

S'il n'y a pas suffisamment d'inscriptions pour offrir des courses dans n'importe quelle catégorie d'âge, un système de handicap devra être appliqué au départ de la course qui combine des catégories d'âge. Le handicap peut être appliqué par le COL à la fin de la course au lieu du début si la logistique de la course demande une telle modification. Un handicap d'une seconde par année d'âge sur le plus vieux compétiteur dans la course devra être ajouté au temps de départ pour les compétiteurs dans les épreuves 1X ; le handicap sera basé sur la moyenne d'âge de l'équipage pour l'équipage des embarcations.

Si deux inscriptions sont reçues lors d'une épreuve, le COL offrir une course pour les deux inscriptions.

Le COL peut associer des inscriptions de catégorie d'âge différente dans une même course et appliquer un système de handicap tel que décrit au Code de course. En exemple, lors d'une course avec un équipage de catégorie « A », deux équipages « B », deux équipages « C » et un équipage « D », il pourrait y avoir une possibilité de présenter, en tout, trois médailles d'or, c.-à-d. les B concourent pour une médaille d'or; les C pour une médaille d'or et les A et C concourent pour une médaille d'or alors que l'équipage A reçoit un handicap.



Système de progression

Le COL inclura lors du tirage de la régates des éliminatoires et des demi-finales, si nécessaire, pour déterminer le champion.

Présentation de médailles

Les médailles d'or, d'argent et de bronze seront présentées à ceux qui terminent en première, deuxième et troisième place respectivement, à l'exception de celui qui termine au dernier rang, il ne recevra pas de médaille. En exemple, si une course n'a que trois participants, les médailles seront présentées à ceux qui terminent en première et deuxième places.

Les équipages étrangers sont admissibles à recevoir des médailles et peuvent être déclarés Champions canadiens.



APPENDICE “A”
Championnats de maîtres canadiens de RCA
Entente pour organiser

Une entente entre: **Rowing Canada Aviron**

et le

Club d’aviron _____, ou

l’Association d’aviron _____

pour organiser les Championnats de maîtres canadiens de RCA _____

Responsabilités de l’organisateur:

- Fournir toutes les installations et l’équipement nécessaires pour organiser la régates comme indiquer dans les directives pour organiser de RCA
- Faire la collecte des formulaires et des frais d’inscription
- Coordonner les bénévoles
- Gestion de risques et de la sécurité
- Rapporter les résultats de course, les résultats financiers et les recommandations pour les futures régates

Responsabilités de Rowing Canada Aviron:

- Commander les médailles nécessaires, les coûts de celles-ci fera partie du bilan de profit et perte pour la régates
- Approuver la régates et s’assurer que tous les participants sont de membres inscrits de RCA ou d’ONS.
- Faire la promotion de la régates dans le magazine de RCA, sur le site Web et à travers les envois postaux aux clubs
- Nommer le juge en chef et coordonner tous les juges pour la régates.
- S’assurer que la régates se conforme aux exigences bilingues d’une régates approuvée. Les coûts de ceux-ci seront payés par RCA

Signature – Officier autorisé de RCA

Signature – Président provincial ou de club

Date

Date

